



BUREAU DE L'ARCHEVÊQUE

Chers frères et sœurs dans le Christ,

Au cours des derniers jours, de nombreux commentaires ont été publiés dans les médias concernant le projet de loi 10, une mesure législative visant à promouvoir des communautés scolaires sûres, bienveillantes et inclusives. Dans ce projet de loi, une attention particulière a été donnée aux élèves ayant une attirance envers les personnes du même sexe. Une bonne partie du débat a porté sur le fait que le gouvernement pourrait exiger que des alliances gaies-hétérosexuelles soient formées afin d'aider ces jeunes à se sentir plus sûres et davantage respectés. Ce projet de loi tente aussi de concilier le droit des élèves de se sentir sûres avec les droits des parents et des écoles quant à l'éducation et la formation des enfants.

Quoique la troisième lecture du projet de loi ait été suspendue, le débat public continue toujours. Les commentaires ne sont pas toujours conciliants envers les leaders de nos écoles catholiques. De plus, en raison de nos objections de principe à divers aspects du projet de loi 10, certains pourraient croire que nous sommes très peu préoccupés par le bien-être des élèves ayant une attirance envers les personnes du même sexe. Il est évident que rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. Le but de cette courte lettre pastorale est donc de fournir à la communauté catholique quelques renseignements utiles à ce sujet.

Pour les écoles catholiques, il est important que l'approche utilisée pour protéger les enfants repose sur des principes d'inclusion. Malheureusement, les élèves peuvent être victimes d'intimidation pour différentes raisons, telles que la race, l'image corporelle, le statut socioéconomique, l'orientation sexuelle, etc. La cyber-intimidation est un phénomène particulièrement terrifiant et aucun élève n'en est à l'abri. Nous appuyons entièrement l'objectif louable du gouvernement visant à favoriser la création d'environnements scolaires sûres et fiables. En fait, nous avons déjà élaboré et mis en place des politiques à cet effet. Toute législation visant à réaliser cet objectif devrait démontrer que tous les élèves vulnérables sont une préoccupation pour la province.

Il existe plusieurs façons de créer des environnements sûres et inclusifs. Pour cette raison, nous dénonçons toute suggestion visant à privilégier, et par le fait même à rendre obligatoire, une seule méthode au détriment des autres. Nos droits en tant qu'écoles catholiques sont également affectés par ce projet de loi. Tous les aspects de la vie scolaire doivent être

imprégnés de notre foi. L'exercice de ce droit exige la liberté de déterminer à la fois la forme et le contenu de nos initiatives afin qu'elles soient conformes à notre doctrine.

J'ai souvent la grande joie de visiter nos écoles catholiques. Il est très clair pour moi que le personnel administratif et enseignant aime les élèves et est pleinement engagé à leur fournir des environnements sécurés et bienveillants. Je suis fier de nos écoles et de l'attention qu'elles accordent aux besoins uniques de chaque élève. Aucun enfant n'est exclu! Aujourd'hui, nos enfants bien-aimés ont besoin d'aide pour résoudre une foule de questions très complexes, incluant la sexualité humaine. Peu importe la question, nous guidons nos enfants conformément avec la foi de l'Église, comme cela est notre droit. Nous sommes convaincus que notre doctrine est un guide sûr pour favoriser l'épanouissement humain authentique et le bonheur de chacun.

Sincèrement en Notre-Seigneur,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Richard W. Smith". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

✠ Richard W. Smith
Archevêque d'Edmonton